

6

20

26

2

TRIMESTRE

2ème



SAINT-JEOIRE

INFORMATIONS



C'est donc le 1^{er} bulletin d'information de la mandature 2026/2032 voire 2033 selon les circonstances des élections à intervenir à cette période.

L'élection municipale 2026 a recueilli des candidatures qui permettent un renouvellement de 50% de conseillers(ères) apportant de l'énergie, des compétences en relais de celles des précédents qui s'étaient investis en 2020-2026 avec un début très compliqué lié au COVID. Cette équipe renouvelée apporte aussi implication et participation au territoire communal, connaissance de celui-ci et de ses habitants, ajout de technicité, de savoir-faire, de disponibilité pour la commune.

Que celles et ceux qui les ont précédés, investis durant le mandat précédent soient chaleureusement remerciés pour leur implication au service de Saint-Jeoire !

Comme toutes les communes qui savent rester à dimension humaine – « gros village » - Saint-Jeoire devra mettre en œuvre quelques axes majeurs : aider à développer l'empathie au travers d'occasions de rencontres conviviales et festives pour que les Saint-Jeoiriens(nes) s'apprécient encore mieux, continuer à aménager notre cadre de vie déjà inséré dans un écrin naturel, accentuer sérénité, solidarité et bien-vivre ensemble... car en effet, rien n'est jamais acquis et tout est perfectible : ensemble « tâchons de dépasser ce qui nous oppose et multiplier ce qui nous unit »

Bonne suite d'année qui d'ouvre sur le printemps, hymne à la vie...

Pour le Conseil municipal,
Le Maire, Jean-Marc LEOUTRE

Nota : le secrétariat de mairie sera fermé du 13 mai au 22 mai inclus.

Le chemin entre les réservoirs et le chemin de la Roche sera inaccessible du 20 au 29 mai 2026

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

LUNDI de 14H à 19H
MERCREDI de 9H à 12H
VENDREDI de 14H à 18H

*Pour rencontrer M le Maire :
Prendre contact avec le secrétariat
de mairie*



MAIRIE

215 Chemin des Frasses
73190 Saint-Jeoire-Prieuré
04.79.28.04.22

mairie.stjeoire.prieure@wanadoo.fr
www.saintjeoireprieure.fr

Démarches

RENOUVELLEMENT DES PIÈCES D'IDENTITÉ

Dans notre canton, une seule commune, La Ravoire, a été équipée par la préfecture pour enregistrer et traiter les dossiers de demande de titres d'identité (carte nationale d'identité ou passeport). Afin d'optimiser le service, il est recommandé aux habitants qui souhaitent renouveler leurs titres d'identité de se rendre en mairie de Saint-Jeoire-Prieuré afin de vérifier le dossier de demande avant de prendre rendez-vous avec la mairie de La Ravoire (04.79.72.52.00) ou sur leur site internet.

Vous pouvez débiter votre dossier de demande de titre d'identité en effectuant une pré-demande en ligne: <http://predemande-cni-ants.gouv.fr>

Depuis le 02 août 2021, les nouvelles cartes d'identités, de la taille d'une carte bancaire, sont déployées partout en France. Leur durée de validité est désormais de 10 ans (contre 15 ans pour les cartes d'identité délivrées depuis le 01/01/2014).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

**POUR VOTER
INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Depuis le 1er janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales ont évolué. Les inscriptions sont désormais possibles jusqu'à 6 semaines avant un scrutin.

Vous vous êtes récemment installés sur la commune et vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur la liste électorale de la commune, il suffit pour cela de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) ou sur internet à l'adresse suivante:

www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/N47.

Nous remercions les électeurs qui auraient changé d'adresse au sein de Saint-Jeoire-Prieuré de transmettre à la mairie leur nouvelle adresse.

Attention compte tenu de l'intégration des listes dans les fichiers nationaux, la vérification des inscriptions et des erreurs éventuelles incombent maintenant à chaque électeur. Cette vérification est possible sur le site internet www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788.

VOUS AVEZ 16 ANS CETTE ANNEE ?

Vous êtes une fille ou un garçon né(e) en 2010 ?

Dès que vous fêtez vos 16 ans, venez vous faire recenser en mairie muni des pièces suivantes :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile



Commune

Le nouveau Conseil municipal a été élu le 15 mars 2026

Le 15 mars 2026, les 19 conseillers municipaux ont été élus par les électeurs Saint-Jeoiriens.



Le 20 mars 2026, le Maire et 3 adjoints au maire ont été élus par le Conseil municipal : il s'agit de Monsieur Jean-Marc LEOUTRE (maire), de Michel DEGANIS (1^{er} adjoint), de Corinne VENTURINI (2^{ème} adjointe) et de Denis FONTENILLE (3^{ème} adjointe). Monsieur Jean-Marc LEOUTRE représente également la commune au Conseil communautaire de Grand Chambéry (Corinne VENTURINI est sa suppléante).



Albert Carle : Hommage de servir

Entré au Conseil municipal en mars 2001, Albert Carle prit ensuite des responsabilités en tant qu'adjoint au Maire en charge des travaux à partir de 2008. Sur la période 2008-2026, il a ainsi suivi des travaux sur les bâtiments : extension des locaux des services périscolaires, de l'école, restauration du clocher de l'église, réaménagement de l'ancienne fruitière pour accueillir la mairie, l'ADMR, la bibliothèque et la micro-crèche, création de l'espace ludique, mais aussi sur les voiries : viabilisation des chemins des Glèzins, du Tour de Garde, de la Source, du Platet...

Pour le remercier de son investissement une médaille d'honneur lui a été remise lors de la séance des vœux 2026.

Toute l'équipe remercie donc Albert pour son travail et son implication constante tout au long de ses mandats et lui souhaite une retraite bien méritée.



Travaux

Restauration de l'église.

Les travaux de restauration de l'église ont bien avancé notamment sur la partie charpente et toiture grâce notamment à l'échafaudage parapluie qui a permis aux entreprises de travailler même pendant les périodes de mauvais temps. Les vitraux devraient reprendre leur place cet été.



A l'automne 2026, en fonction des ajustements de planning avec les financeurs (DRAC, Conseil départemental de la Savoie, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes) la tranche 1 et la tranche 2 du chantier pourront débuter.

Le parapluie de l'échafaudage devrait être démonté à partir du 1er juin, ce qui entraînera des perturbations de circulations Chemin du Prieuré.

BIEN VIVRE ENSEMBLE : RAPPEL DES REGLES

Afin que chacun puisse profiter de son jardin tout en respectant les autres, voici, comme tous les ans, un petit rappel des précautions à prendre concernant...

... **les tondeuses** : un arrêté préfectoral régit l'utilisation de ces engins :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

... **Brûlages divers** : il est interdit de brûler...Au-delà des sanctions (PV de gendarmerie et amende de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450€) ceci relève du bon sens et du respect du voisinage comme de notre environnement.

... **Chiens** : Merveilleux animal de compagnie MAIS OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU MAITRE :

- mon chien je ne le laisse pas divaguer,
- d'une laisse voire d'une muselière je l'équiperai,
- sur les terrains de jeux je ne l'emmènerai pas,
- de ses aboiements les voisins je protégerai,
- ses excréments je ramasserai,

Merci et bravo à ceux qui le pratiquent déjà régulièrement

... **les aires à conteneurs semi-enterrés** : nous vous rappelons qu'aucun déchet ne doit être déposé à côté des conteneurs, les encombrants (gros cartons, mobilier, canapés...) et les déchets verts **doivent être portés en déchetterie** (La Ravoire).

Rappel horaires d'ouverture de la déchetterie de la Ravoire (1137 route d'Aprémont) :

	MATIN (Lundi au samedi)	APRÈS-MIDI (Lundi au samedi)
HIVER 1er oct. au 31 mars	8h30/12h	14h/17h30
ÉTÉ 1er avril au 30 sept.	8h30/12h	14h/18h
Dimanches et jours fériés	8h30/12h	Fermé
Fermetures exceptionnelles	25 déc., 1er janvier et 1er mai	

Pour rappel, Grand Chambéry propose la mise à disposition d'un **broyeur à végétaux** (diamètre maxi : 80mm). Le broyage consiste à réduire sous forme de copeaux les végétaux issus de la taille et de l'élagage.



La commune bénéficie du broyeur une quinzaine de jours en alternance avec les communes de Challes-les-Eaux et Saint-Baldoph.

Pour bénéficier du broyeur vous devez vous présenter en mairie avec :

- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Chèque de caution de 1000€.

Déchetterie mobile 2026

La déchetterie mobile circule toujours dans l'agglomération de Grand Chambéry. Ce service vous permet de vous débarrasser de vos encombrants, et non de les déposer à côté des conteneurs !

Comme en déchetterie classique, des bennes sont mises à disposition afin de collecter bois, cartons, métaux, électroménager, mobilier et tout venant...

Venez aussi déposer vos objets en bon état dans la zone réemploi pour leur recyclage.

Attention, les déchets amiantés, végétaux et gravats ne sont pas acceptés dans cette déchetterie mobile.

En 2026, elle sera présente à Saint-Jeoire-Prieuré sur le parking de la salle des fêtes de 9h à 12h et 13h15 à 15h:

- **Samedi 30 mai**
- **Samedi 26 septembre**



Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

Les plantations le long des voies publiques

Qu'il s'agisse d'une voie communale ou d'une route départementale, les arbres, arbustes ou arbrisseaux doivent être plantés de façon à pouvoir les entretenir et ne pas gêner la visibilité des lieux ou l'usage du domaine public. L'entretien est à la charge des propriétaires riverains dont la responsabilité est engagée en cas d'accident ou de chutes de branches.

Solidarité

Permanence Mutuelle Entrenous

La mutuelle Entrenous, mutuelle savoyarde de proximité, dont le siège social est basé à Chambéry poursuit ses permanences en 2026, les vendredis de 14h00 à 17h00 :

- 29 mai
- 31 juillet

Pour vous renseigner et prendre rendez-vous, merci d'appeler la mutuelle Entrenous au 09.69.39.73.38.

Bibliothèque

N'hésitez pas à venir découvrir notre bibliothèque municipale où vous trouverez un large choix de BD, mangas, albums de la petite enfance à l'adolescence, et des romans adultes, avec des nouveautés régulières...

L'équipe de bénévoles vous attend lors des permanences lundi et mercredi de 16 à 18h et samedi de 10 à 12h.

Donnez l'envie de lire à vos enfants...et venez nous rencontrer, nous sommes situés sous la mairie.

Si vous souhaitez venir nous aider nous recherchons également des bénévoles.



Lire et faire Lire

« Lire et Faire lire » est un programme national scolaire et périscolaire d'ouverture à la lecture et de solidarité entre les générations. En effet, des retraités bénévoles offrent de leur temps libre pour raconter aux élèves intéressés des histoires et leur transmettre le plaisir de lire.

L'action « Lire et Faire lire » a lieu en début d'après-midi dans la classe de Grande Section. (de 13h45 à 14h30).

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour pérenniser cette activité !!!

Enfance/Jeunesse

Inscription scolaire rentrée 2026/2027

Mme Peggy Laloux, la directrice du groupe scolaire a effectué des permanences du 30 mars 2026 au 03 avril 2026 pour l'inscription des nouveaux élèves qui feront leur rentrée en septembre 2026 (uniquement pour les enfants non scolarisés en 2025-2026 ou âgés de 3 ans au 31 décembre 2026).

A ce stade, les services de l'Education Nationale prévoit la fermeture de la 7^{ème} classe du groupe scolaire communal. Cette situation sera confirmée en fonction des effectifs réellement inscrits en juin 2026. Aussi si vous venez d'arriver sur la commune et que vous souhaitez inscrire votre ou vos enfant(s) à l'école présentez-vous en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile afin d'obtenir un certificat d'inscription scolaire.



Association Maison de L'Enfance et de la Jeunesse (AMEJ) du Canton de la Ravoire

Renseignements : tél 04.57.36.04.18 du lundi au vendredi de 14h à 17h ou sur leur site : www.amej.info



Les inscriptions se font au siège de l'AMEJ, 3 Allée des Comtes de Savoie à Barberaz

- Accueil en centre de loisirs de 3 à 12 ans
- Proposition de stages et organisation de séjours pendant les périodes de vacances.

AGENDA

Samedi 30 mai 2026 de 9h à 12h et 13h15 à 15h : Déchetterie mobile de Grand Chambéry – Parking de la salle des fêtes

Samedi 20 juin 2026 à 18h30 : Fête de l'été à la salle des fêtes

Vendredi 26 juin 2026 : Kermesse des écoles organisée par le Sou des écoles à la salle des fêtes

Samedi 26 septembre 2026 de 9h à 12h et 13h15 à 15h : Déchetterie mobile de Grand Chambéry – Parking de la salle des fêtes